

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michaël Bélair

<https://www.cadre21.org/membres/fe03b77363b2ece348526b94>

Date d'obtention : 2024-02-21 16:17:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime (rassurer l'auteur du signalement en prenant en charge la situation). Ensuite, évaluer l'incident en posant des questions sans jugements + remplir la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Vérifier les informations données par le jeune en allant valider auprès de témoins ou d'autres jeunes impliqués + remplir la grille d'évaluation et compléter en nommant qu'il est important de garder l'incident pour eux, car il faut préserver l'intégrité de l'élève victime.

À la lumière de la situation, voir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Si c'est un acte malveillant, que l'on craint qu'il y s'agit d'un cellulaire contenant de la pornographie juvénile, il faut communiquer avec le service de police et confisquer le cellulaire de l'élève sans compléter la grille SEXTO avec instigateur.

Si c'est un acte impulsif, il faut parler avec le jeune instigateur, remplir la grille selon le protocole sexto et confisquer son téléphone cellulaire. Ensuite, il faut communiquer avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les cas sont tous différents et qu'il est important de bien discuter avec l'auteur du signalement pour ensuite orienter notre intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiance de la victime, car elle doit se sentir assez en confiance pour s'ouvrir à l'intervenant et accepter qu'elle est malheureusement vulnérable dans cette situation.